



SAMC

SAVOIE AUTO MODEL CLUB

Association affiliée à la Fédération Française de Voitures Radiocommandées F.F.V.R.C

Notice d'adhésion au SAMC

Pour adhérer au club du SAMC il faut :

- Avoir acquitté la **cotisation annuelle** de : 80 €
- Posséder ou souscrire une **licence FFVRC** loisir au minimum (voir tableau récapitulatif des licences)
- Donner un chèque de **caution travaux** de : 80 € (Chèque restitué si le membre participe à 2 journées de travaux et à l'organisation d'au moins une compétition)

Si l'inscription s'effectue **par correspondance** envoyer la **fiche d'inscription**, le **chèque règlement de la cotisation et licence** (à l'ordre du SAMC) et le **chèque de caution travaux** (à l'ordre du SAMC) à :

SAMC – Christophe RONCALLI – 57 Chemin de Belledonne – 73100 TRESSERVE – 06.84.94.41.51

La franche camaraderie, le fair-play et le sérieux ont toujours caractérisé notre club, pour conserver cela, il apparait nécessaire de rappeler aux membres inscrits et aux futurs adhérents du «SAMC» certaines règles de bonne conduite que nous vous invitons à respecter.

Les membres du « SAMC » doivent :

- **Faire preuve de courtoisie**, politesse et entraide entre membres du club et vis-à-vis des personnes étrangères au « SAMC », et ce dans toutes les circonstances (Sur notre terrain ou dans les compétitions extérieures)
- **Prévenir les responsables du « SAMC »** en cas d'incident ou manquement par quiconque aux termes du règlement intérieur
- **Bien refermer le portail avec le cadenas en quittant le terrain**
- **Ne pas donner le code du portail** au profit d'une autre personne non membre du « SAMC »
- **Ne pas jeter de débris** ou objet quelconque sur le sol ou sur le mobilier du club
- **Repartir avec ses déchets**, il n'y a pas d'employé pour ramasser vos poubelles
- **Nettoyer l'emplacement** qu'ils ont occupé durant leur activité. Même sommaire, un nettoyage permettra à un autre pilote d'occuper rapidement votre place après votre départ
- **Prendre soin des installations et du matériel** mis à leur disposition par le « SAMC » pour leur permettre de pratiquer leur activité sportive et de loisir.
- **Participer collectivement ou individuellement à la vie active du « SAMC »**. L'entretien du terrain et des infrastructures demandent du temps, de l'énergie et de l'argent. Nous avons donc mis en place un système de chèque de caution afin de responsabiliser les adhérents face à ces contraintes
- **Respecter l'utilisation des pistes en ne roulant que lorsque le circuit est praticable (Pas de neige, boue, etc...)** cela évitera de réparer la piste pendant de longues heures
- **Respecter l'utilisation de la piste TT 1/10 ème**, celle-ci est interdite aux échelles supérieures et aux véhicules thermiques quelle que soit leur échelle.